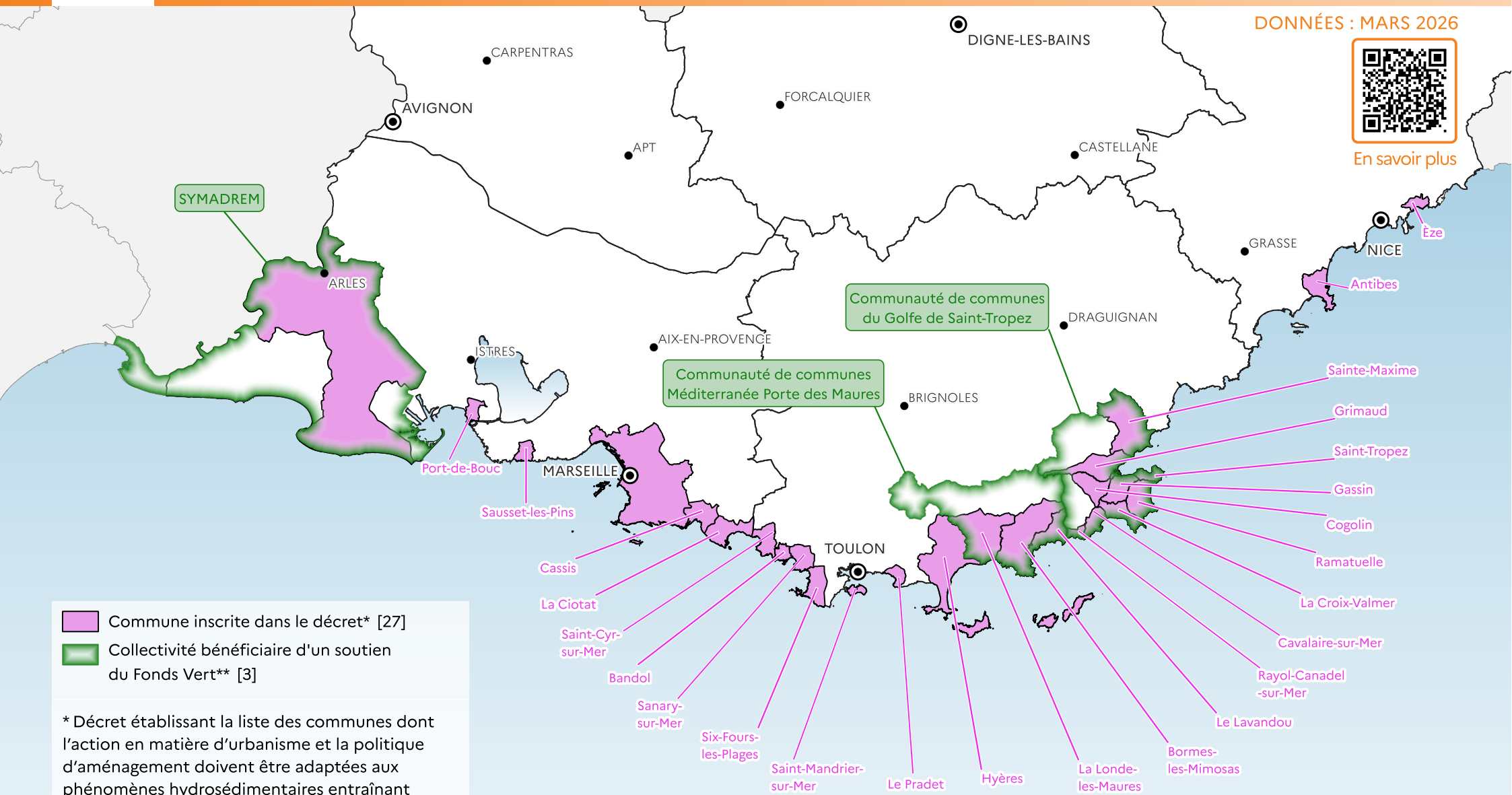


DONNÉES : MARS 2026



En savoir plus



- Commune inscrite dans le décret* [27]
- Collectivité bénéficiaire d'un soutien du Fonds Vert** [3]

* Décret établissant la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la politique d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes hydrosédimentaires entraînant l'érosion du littoral.

** Fonds d'accélération de la transition écologique pour la réalisation des cartes locales d'exposition au recul du trait de côte.